

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.04PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement d'un montant de CHF 750'000.-
pour le renouvellement de deux véhicules de collecte des ordures
ménagères incinérables (OMI) dans le cadre de la première étape du
renouvellement des véhicules des services de la Ville**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 4 mai 2020 par vidéoconférence.

Elle était composée de Madame et Messieurs Marisa PARDO, Daniel BURDET, Olivier DI PRINZIO, Pascal GAFNER, Pierre-Jean RIEDO, Olivier SIMON-VERMOT et du soussigné, désigné président.

La délégation municipale était composée de MM. Marc-André BURKHARD, Municipal, Sandro ROSSELET, Chef de service STE, Antoine SAUSER, adjoint au Chef de service, Hervé BRÜGGER, Responsable garage et ateliers et Jean-Michel IMER, ingénieur. Nous les remercions pour la qualité de leurs présentations, dont deux films illustratifs, ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires. La commission salue un préavis bien construit qui indique de manière très claire et précise les aspects de fond, techniques et financiers.

La commission a eu l'opportunité de fonctionner au travers d'une vidéoconférence, une première pour une commission ad hoc chargée d'examiner un préavis ; ce fut une expérience fort intéressante et concluante qui sans nul doute marquera une nouvelle étape dans le fonctionnement de notre Conseil.

Ce préavis revêt un caractère d'importance tant sur le plan du choix du fonctionnement de cette activité (internalisée ou externalisée), que du type de matériel et sans oublier l'aspect social, thématiques développées ci-après.

Aspect social

Cinq collaborateurs ainsi qu'un poste dit d'intégration sont affectés au ramassage des ordures. Sans être un élément décisif quant au mode de fonctionnement choisi, il est important et a été pris en compte dans l'appréciation globale de la situation.

Mode de fonctionnement

Le renouvellement de deux véhicules, objet de ce préavis, a amené notre Municipalité, appuyée par le STE, à se positionner sur le fait de maintenir cette activité à l'interne de notre Commune ou à l'externaliser. Il en ressort notamment que :

- sous l'angle des coûts, présentés en page 8 du préavis, la balance penche favorablement vers un maintien de cette tâche en totalité à l'interne même si l'on peut estimer que les « Coûts de contrôle et surveillance du mandataire » sont un peu surestimés. Un traitement totalement externalisé reviendrait à environ CHF 1'420'000.-,
- un mandat à un tiers engendrerait une perte de souplesse pour ce service-clé, souplesse qui s'est révélée d'importance ces dernières semaines, au travers de la pandémie que nous traversons. En effet, notre Commune a pu modifier respectivement accroître le plan des tournées en fonction des nouveaux besoins d'ordre notamment sanitaire.

En regard de son analyse, la Municipalité a validé le fait de maintenir la collecte des ordures par ses services.

Pour sa part, la collecte du papier et du carton est réalisée par une entreprise tierce (Cand Landi) qui traite également la majeure partie des déchets verts (la Commune a conservé l'un des jours de cette tournée).

Véhicules

Actuellement notre Commune dispose de trois camions de collecte des ordures ménagères. Ce préavis concerne le renouvellement de deux d'entre eux acquis en 2007. Il s'agit de camions dits IES (photo en page 3 du préavis) à chargement latéral munis d'un agrégat de compactage.

L'ancienneté de ces camions engendre d'importants coûts de maintenance et de réparations estimés à CHF 30'000.- par an et par véhicule.

En outre et en regard des projets des CFF, l'accès au rail via la gare d'Yverdon-les-Bains sera sans doute plus assuré au-delà de 2025.

Dès lors l'utilisation de la zone industrielle de la Poissine, raccordée au rail depuis 2016 s'est imposée comme une alternative de qualité. Une fois les déchets déversés à la ZIP, ils sont compactés, transbordés dans une benne qui est ensuite chargée sur des wagons pour être acheminée vers l'usine d'incinération.

Ainsi, le choix du type de véhicule s'est orienté vers des véhicules à benne à ordures ménagères standards (BOM), (photo en page 6 du préavis) qui présentent notamment quatre avantages :

- système techniquement plus simple que le système IES, ne comprenant pas de système de compactage,
- coût d'acquisition mais également d'entretien plus faible,
- polyvalence permettant de l'utiliser également pour la collecte des déchets encombrants et des déchets verts,
- charge utile de 11.5 tonnes contre 9 tonnes pour les camions dits IES.

Enfin, précisons que le système IES n'est quasiment plus vendu en Europe et qu'il n'est bientôt plus utilisé en Suisse.

En outre, les véhicules de type IES sont peu pratiques notamment de par leur système d'introduction latéral des ordures. De plus, le personnel affecté à cette tâche essentielle pour le bien de la communauté privilégie un système à chargement arrière notamment parce qu'il ne l'oblige pas à rentrer dans la cabine avant que le camion ne se mette en mouvement.

Une fois déterminé le type de mode de collecte, il y a eu lieu de décider du type de moteur respectivement de carburant utilisé. Les modes gaz, électricité et diesel ont été évalués.

Il en ressort, sur la base d'études notamment celle de SuisseEnergie, que le gaz (gaz naturel contient 10% de biogaz, fuite de méthane) n'est vraisemblablement pas moins polluant que le diesel, étant entendu que l'extraction du pétrole et la fabrication du diesel ont des impacts sur l'environnement.

Le mode électrique, qui a le vent en poupe, est actuellement encore très peu utilisé pour des véhicules de ce type et nous n'avons dès lors que peu d'expérience respectivement de recul. En outre, il faudrait compter sur une exploitation du véhicule durant environ 17 ans (selon les représentants du STE, la durée de vie d'un tel véhicule est estimée à 12 ans), afin d'avoir un retour sur investissement. En effet, le prix d'acquisition est quasiment le double d'un véhicule diesel.

Au niveau environnemental, l'électricité présente des éléments négatifs liés en particulier à l'extraction des minerais nécessaires à la fabrication des batteries et au recyclage de ces dernières.

En regard des éléments ci-avant, c'est le mode diesel qui a été retenu.

Un commissaire a relevé qu'à terme les moteurs à hydrogène pourraient représenter une alternative intéressante au diesel. La commission, à l'unanimité de ses membres, formule le vœu que lors du prochain renouvellement de ce type de véhicule, il soit envisagé l'acquisition d'un matériel doté d'une motorisation encore plus respectueuse de l'environnement.

S'agissant des deux véhicules de type BOM, objets de ce préavis, il sera privilégié dans le respect des offres pour les marchés publics, une entreprise suisse pour l'équipement de la structure.

Conclusions :

Après délibérations, la commission est convaincue du bien-fondé de l'investissement demandé de CHF 750'000.- et c'est à sa majorité qu'elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 de ce préavis, tel que présentés par la Municipalité.

Philippe GUIGNARD, rapporteur



Yverdon-les-Bains, le 14 mai 2020